



PAKISTAN

Plus de 13 millions de sinistrés

Page B 5

www.ledesvoir.com

# LE DEVOIR

VOL. CI N° 178

LE MARDI 10 AOÛT 2010

1,10\$ + TAXES = 1,25\$

## Terminal Shell de Montréal Hausse de 25% du trafic pétrolier à prévoir sur le Saint-Laurent

ALEXANDRE SHIELDS

La décision de Shell de convertir sa raffinerie de l'est de Montréal en terminal pétrolier forcera la multinationale à s'approvisionner par bateau en essence raffinée. Cela aura pour effet de faire croître d'environ 25% le nombre de navires chargés de produits pétroliers qui remontent le Saint-Laurent jusqu'à Montréal. Cet achalandage maritime supplémentaire viendra d'ailleurs ajouter au risque déjà bien présent que le fleuve, réputé comme une voie navigable difficile, soit un jour le théâtre d'un déversement aux conséquences catastrophiques.

**Le tonnage de produits pétroliers sur le fleuve a presque doublé en 15 ans**

Une centaine de navires transportant de l'essence seront nécessaires annuellement pour fournir les réservoirs d'entreposage du nouveau terminal, selon ce qu'explique Nicole Belval, porte-parole de Shell. Elle précise que celui-ci pourrait être opérationnel dès le 1<sup>er</sup> novembre prochain et fonctionner avec 25 à 30 employés. À condition, bien sûr, que Québec accorde toutes les autorisations requises. Actuellement, une cinquantaine de navires accostent chaque année au quai qui possède la multinationale de l'énergie fossile. Mais il n'a pas été possible d'obtenir de précisions sur la cargaison de ces bateaux.

Au Port de Montréal, on indique qu'en 2009, 432 navires transportant «des hydrocarbures et autres produits pétroliers» ont accosté à l'un des 11 quais réservés à ce type de «vrac liquide». Une augmentation de l'ordre de celle prévue par Shell — grosso modo 25% — ne poserait aucun problème. Même son de cloche du côté de l'Association des pilotes du Saint-Laurent Central, qui regroupe les 115 pilotes qui montent à bord des grands navires commerciaux entre Québec et Montréal. Son président, Bernard Boissonneault, précise toutefois qu'il n'a pas encore eu de discussions formelles avec Shell.

S'il ne semble pas y avoir de contraintes techniques à l'arrivée de ces navires, il s'agit tout de même d'une nouvelle hausse de la quantité de produits pétroliers qui transitent sur les eaux du Saint-Laurent. En fait, le tonnage a presque

VOIR PAGE A 8 : SAINT-LAURENT



JANET HAMLIN REUTERS

GUANTÁNAMO

## Les aveux controversés d'Omar Khadr sont acceptés en preuve

■ À lire en page A 3

INDEX

Annonces.....	B 4	Idées .....	A 7
Avis publics..	B 3	Météo .....	B 6
Culture .....	B 8	Monde .....	B 5
Décès .....	B 4	Mots croisés.	B 6
Économie .....	B 1	Sudoku .....	B 5
Éditorial .....	A 6	Télévision .....	B 7



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Le premier ministre Jean Charest en conférence de presse à Montréal, hier, entouré du ministre de la Sécurité publique, Jacques Dupuis, qui a annoncé son départ, et de l'ancien ministre Jean-Marc Fournier qui, de retour sur la scène politique, sera candidat lors de l'élection partielle dans Saint-Laurent.

## Charest rappelle Fournier

### Le départ de Jacques Dupuis devrait entraîner dès cette semaine le déclenchement d'une élection partielle

KATHLEEN LÉVESQUE

Après avoir tâté le terrain de la politique fédérale avec le Parti libéral du Canada, Jean-Marc Fournier fait volte-face et revient sur la scène québécoise. À la demande du premier ministre Jean Charest, M. Fournier sera candidat dans la circonscription montréalaise de Saint-Laurent que le ministre de la Sécurité publique, Jacques Dupuis, a officiellement quittée hier.

À défaut de représenter un renouveau dans les rangs libéraux, Jean-Marc Fournier apporte une longue expérience et «un grand, grand talent pour la politique», a souligné Jean Charest. Ce dernier a précisé qu'il lui donnerait des res-

pensabilités qui seront connues plus tard.

Mais avant, une élection partielle dans Saint-Laurent devra être déclenchée. Cela pourrait se faire dès demain, comme l'a appris *Le Devoir*. Selon l'un des scénarios étudiés, le Conseil des ministres, qui reprendra demain son rythme de réunions hebdomadaires, pourrait adopter un décret pour la tenue d'un scrutin le 13 septembre. Cela permettrait à Jean-Marc Fournier de participer à la rentrée parlementaire du 21 septembre, calcule-t-on chez les libéraux.

Si Jean Charest s'est dit attristé du départ de Jacques Dupuis, décrit comme un ami, il est heureux que Jean-Marc Fournier ait accepté son invitation. «Si j'ai pris cette décision, c'est parce qu'il

y avait une raison. Je connais l'homme, sa capacité. Je sais les défis devant nous et c'est la personne que je voulais dans mon équipe», a affirmé M. Charest en conférence de presse.

En coulisse, on expliquait hier qu'un pilier comme Jacques Dupuis, un ministre qui assumait également le rôle central de leader parlementaire, devait être remplacé par quelqu'un qui puisse faire le poids. De là, aussi, l'importance de combiner l'annonce du départ de M. Dupuis au retour de Jean-Marc Fournier.

Jean-Marc Fournier a occupé différents ministères, dont celui des Affaires municipales et de

VOIR PAGE A 8 : CHAREST

L'école des Africaines (2)

## Se dépasser, de mère en fille

L'éducation des filles est un des meilleurs moyens de combattre la pauvreté dans le monde. Éduquer une fille, c'est améliorer le sort de sa famille et de toute sa communauté. Dans les pays en développement, au moins 60 millions de filles sont privées d'école, pour des raisons économiques ou culturelles. Voici le deuxième d'une série de trois articles de notre collaboratrice, qui porte sur le Cameroun.

MONIQUE DURAND  
Le Devoir au Cameroun

Elle m'accueille dans son bureau où règnent l'ombre et la fraîcheur. Les pales du ventilateur font doucement tourner l'air au-dessus de nos têtes. Odile Tene Ndjenjea, mi-cinquantaine, a été la première laïque à accéder à la tête du Collège Notre-



Odile Tene Ndjenjea

Dame des Victoires de Yaoundé, la capitale du Cameroun. Avant elle, les principales avaient toujours été des religieuses de la Congrégation des Servantes du Saint-Cœur de Marie.

En fait, Odile dirige aujourd'hui ce même collège où elle avait fait ses études secondaires il y a trois décennies. Un vrai revirement du destin pour cette fille d'une commerçante illettrée, Pauline, et petite-fille d'une

esclave des plantations de café, Anne. Odile a été élevée à Zoetelé, dans le sud du pays. «Je viens d'une mère, toujours en vie, qui a eu 17 grossesses et qui a vendu des beignets au bord du chemin pendant 40 ans. Et d'un père, aujourd'hui décédé, qui avait refusé d'aller à l'école et qui l'a regretté toute sa vie. C'est lui qui nous a poussés, mes frères, mes sœurs et moi-même, aux études. "Accrochez-vous!", nous disait-il.»

VOIR PAGE A 8 : FILLE

Étude québécoise

## Le crime de nature sexuelle arrive en tête sur le Web 2.0

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Les crimes sexuels se hissent en tête des infractions recensées sur le Web 2.0, devant les autres actes de violence, les attaques informatiques et les fraudes, selon les conclusions préliminaires d'une recherche menée par la Chaire de recherche du Canada en sécurité, identité et technologie de l'Université de Montréal.

La croissance fulgurante des médias sociaux, la pierre angulaire du Web 2.0, a cristallisé un grand nombre d'inquiétudes à l'égard de la sécurité de leurs utilisateurs. Faisant face à un déficit de «données probantes et fiables sur les types de crimes qui y sont associés», les chercheurs Benoît Dupont, Pierre-Éric Lavoie et Francis Fortin ont constitué une base de données de centaines d'actes criminels associés à des sites Internet de socialisation qui ont été rapportés dans les médias.

En tête des infractions commises par l'entremise du Web 2.0: les crimes de nature sexuelle. Ceux-ci constituent près de 40% des 683 cas répertoriés d'octobre 2008 à la mi-décembre 2009. «Il y a beaucoup de crimes sexuels liés à la prostitution, d'agressions contre des prostituées», fait remarquer Benoît Dupont.

VOIR PAGE A 8 : CRIME



MONIQUE DURAND

Une élève du Collège Notre-Dame des Victoires de Yaoundé en plein travail.

## ACTUALITÉS

## SANTÉ

## Des amis qui vous font du bien

MÉLISSA GUILLEMETTE

Être svelte et actif, c'est bien, mais avoir des amis, c'est mieux. Selon une méta-analyse américaine, être bien entouré augmente de 50 % les chances de survie et a plus d'impact sur le taux de mortalité que l'obésité ou l'inactivité physique. La chercheuse Julianne Holt-Lunstad propose une petite révolution pour favoriser les amitiés.

Car c'est la mauvaise époque pour les relations interpersonnelles. Le mariage est en déclin,

Être bien entouré a le même effet positif sur la durée de vie que de cesser de fumer

les déménagements à l'étranger en hausse, les maisons intergénérationnelles sont moins fréquentes que jadis et de plus en plus de personnes vivent seules, ont noté trois chercheurs de la Brigham Young University, en Utah, et de l'Université de la Caroline du Nord. Il faut toutefois réapprendre à se mêler: c'est une question de vie ou de mort.

En faisant le tour de 148 études sur les liens entre relations interpersonnelles et taux de mortalité, les chercheurs ont constaté que les influences positives de la présence de proches sont nombreuses. Elle aide à surmonter les périodes de stress et donc à être moins touché par ses effets négatifs sur la santé. Des impacts directs sur le corps ont aussi été rapportés à maintes reprises. «Par exemple, le soutien social a été lié à une pression plus basse et au meilleur fonctionnement du système immunitaire», cite au passage la professeure de psychologie

Julianne Holt-Lunstad, en entrevue téléphonique depuis son bureau de Provo, en Utah. Et bien sûr, être entouré aide à demeurer en santé pour des raisons aussi simples que le fait que nos proches nous incitent à consulter un médecin, à manger plus de légumes ou à jogger.

## Politiques publiques

Les chercheurs proposent une petite révolution du côté des politiques en santé, car être bien entouré a le même effet positif sur la durée de vie que de cesser de fumer. «C'est

tout un défi de transposer ça en politiques publiques, convient Mme Holt-Lunstad. J'ai dû y penser un bon moment, parce que ce n'est pas aussi évident que pour les autres facteurs de risque, comme le tabagisme.»

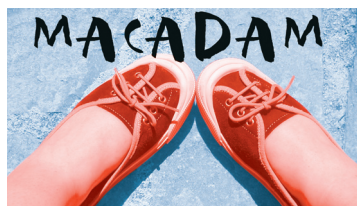
Elle propose des mesures pour éduquer le public quant aux effets positifs d'un bon entourage. «Ca pourrait être intégré au système de santé lui-même. Un médecin pourrait en discuter avec ses patients et les encourager à entretenir de bonnes relations.» Elle croit même que des ateliers pour développer les habiletés sociales devraient être offerts par les établissements de santé. «Certains ont grand besoin de les développer!»

La révolution qu'elle propose devrait se rendre jusque dans les plans d'urbanisme des villes nord-américaines. «La façon dont les communautés sont établies ou encore dont les rues sont aménagées peut influencer sur les chances de discuter avec les voisins et de s'impliquer dans la communauté.»

Le Devoir

## L'Asie métissée serrée à Montréal

Le quartier chinois, c'est aussi un coin de Vietnam, de Japon, de Cambodge...



L'été en ville, c'est l'occasion de sortir de la routine ou des sentiers battus. Cette année encore, nos journalistes ont déniché pour vous des coins surprenants, des activités méconnues, des personnages, et fait plusieurs découvertes qui donnent leur texture à nos villes.

CAROLINE MONTPETIT

Aux marchés d'alimentation Kien Xwong et Kin Vinh, boulevard Saint-Laurent, où le guide Dan Lachance, emmène régulièrement ses groupes lorsqu'il fait une visite du quartier chinois de Montréal, on trouve autant des produits typiquement chinois que des produits vietnamiens, coréens, et même japonais. Sur les enseignes, celui qui sait lire ces langues trouvera du cantonais et du mandarin comme du cambodgien ou du vietnamien, aux côtés, évidemment, du français. C'est d'ailleurs sans doute ce qui fait le charme et l'exotisme du quartier chinois de Montréal, l'une des sorties les plus prisées de l'organisme Kaléidoscope, qui organise différentes visites guidées de Montréal depuis 1996.

«Il a déjà été question qu'on appelle ce quartier La Petite Asie, au lieu de quartier chinois, à cause précisément de l'important mélange de cultures qu'on y trouve», dit Dan Lachance. Sur les étals, on trouve des friandises japonaises, les Pocky, par exemple, populaires chez les jeunes, comme des racines de lotus, utilisées ici comme des pommes de terre. L'œil-de-dragon, un fruit qui s'apparente au litchi, côtoie le nougat vietnamien, les ergots de coqs et les fruits du dragon, ou encore le durian, ce fruit de la taille d'un ananas originaire du Sud-Est asiatique qui dégage, paraît-il, une odeur pestilentielle lorsqu'il est mûr, mais qui serait aussi d'une saveur exquise. Il semble cependant qu'à cause de son odeur, il soit interdit dans certains endroits publics d'Asie.

«La capacité de manger du durian distingue les Occidentaux des Orientaux», conclut en riant Dan Lachance, qui vit lui-même sous le même toit que son beau-père sino-vietnamien et sa



Le guide Dan Lachance fait visiter le quartier chinois, à Montréal. «Il a déjà été question qu'on appelle ce quartier La Petite Asie, au lieu de quartier chinois, à cause précisément de l'important mélange de cultures qu'on y trouve.»

JACQUES GRENIER LE DEVOIR

mère gaspésienne, son épouse sino-vietnamienne et leurs trois enfants métissés.

## Calligraphie

Cet été, les enfants de Dan Lachance fréquentent un camp de jour du quartier chinois de Montréal, où ils apprennent à lire et à écrire le cantonais, qui est la langue de leur mère. Durant l'année, ils vont tous à l'école française. Plus tard, Dan Lachance souhaiterait qu'ils apprennent le mandarin. Il faut dire que le chinois, toutes langues chinoises confondues, est la troisième langue du Canada. Et selon M. Lachance, le gouvernement chinois offrirait présentement gratuitement des cours de chinois aux écoles qui en font la demande. La communauté chinoise canadienne compte aujourd'hui environ un million de membres.

«Mes enfants apprennent la calligraphie traditionnelle, plutôt que la calligraphie simplifiée», dit M. Lachance. En Chine, l'écriture traditionnelle chinoise, plus compliquée, a été largement remplacée par l'écriture simplifiée durant la Révolution culturelle, Mao souhaitant que la lecture et l'écriture soient accessibles au plus

grand nombre. Dans le mot amour par exemple, explique M. Lachance, on a soutiré le symbole du mot cœur, pour simplifier l'idéogramme. «Certains Chinois croient que cela porte malheur», dit-il. Mais l'écriture traditionnelle demeure pratiquée par les artistes chinois, notamment les calligraphes et les poètes, ainsi que par les Chinois de la diaspora.

## Du cantonais au mandarin

Le premier Chinois connu à s'être installé de Montréal s'appelait Jos Long et y a installé une blanchisserie en 1877. En 1900, ils sont environ un millier, principalement cantonais. L'appellation «quartier chinois de Montréal» voit le jour. C'est longtemps un quartier mal famé,

qui a retrouvé au cours des dernières décennies une vocation commerciale. La communauté chinoise de Montréal est aujourd'hui la troisième en importance au pays, après celle de Toronto, de loin la plus imposante, et celle de Vancouver. Majoritairement cantonaise à ses débuts, elle s'est progressivement transformée, notamment après l'annexion de Hong Kong à la Chine continentale et l'ouverture de cette Chine au monde, pour intégrer de plus en plus de Chinois parlant le mandarin. Fait peu connu des Montréalais, 30 % de la communauté chinoise de Montréal est en fait sino-vietnamienne, surtout issue de l'immigration des boat-people, selon Dan Lachance. Dans la tradition orientale, on a en effet tendance à se définir par l'ethnicité plutôt que par la citoyenneté.

La communauté chinoise de Montréal elle-même est par ailleurs l'une des communautés culturelles de Montréal dont la culture est le mieux préservée, se transmettant souvent sur trois ou quatre générations. L'acte d'exclusion, selon lequel aucun Chinois n'était autorisé à entrer au Canada de 1927 à 1947, n'y est peut-être pas tout à fait étranger, forçant une certaine cohésion dans la communauté d'ici.

Certains clivages dus à des réalités de la Chine continentale se retrouvent par ailleurs à Montréal. Ainsi, les membres du mouvement spirituel Falun Gong, qui est désormais interdit en Chine parce qu'il concu-

rence le Parti communiste chinois, manifestent régulièrement dans le parc Sun-Yat-Sen, rue De La Gauchetière. Selon M. Lachance, ils accusent notamment le journal chinois local montréalais, *Luby*, d'être infodé au parti communiste chinois.

Trois heures sonnent, et les enfants de Dan Lachance sortiront bientôt du centre communautaire chinois où ils suivent leur cours de langue. Au Holiday Inn du quartier, on croise une boutique affichant les créations du designer de mode montréalais Gary Mak. Cet hôtel du quartier chinois de Montréal respecte plusieurs règles d'architecture chinoise. Il n'a pas, par exemple, de 4<sup>e</sup> étage parce que le chiffre 4, «si» en chinois, peut aussi signifier «mort».

Il faut dire que plusieurs Chinois sont très superstitieux, ce qui expliquerait leur attirance pour le jeu, constate Dan Lachance. Toute visite du quartier chinois, où plusieurs commerces entretiennent des autels pour conjurer le mauvais sort, en témoigne. On dit d'ailleurs que la grande arche chinoise du boulevard Saint-Laurent, don de la République populaire de Chine, a été précisément placée là pour faire fuir les mauvais esprits qui pourraient venir du palais de justice de Montréal, rue Notre-Dame, un coin plus bas...

Le Devoir



JACQUES GRENIER LE DEVOIR  
Faire ses emplettes dans le quartier chinois est parfois une opération complexe...

**Congédié?**  
Voyez  
**François Gendron**  
avocat  
LL.L., M.A., Ph.D.  
Vieux Montréal 514.845.5545

26 septembre 2010

Élection Montréal

ville.montreal.qc.ca/election

ÉLECTION PARTIELLE • DIMANCHE 26 SEPTEMBRE 2010

Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève  
District de Sainte-Geneviève

## AVIS PUBLIC

aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux occupants d'un établissement d'entreprise relativement à l'élection partielle du 26 septembre 2010

AVIS est donné aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personnes domiciliées, qu'ils doivent remplir les conditions ci-dessous pour être inscrits sur la liste électorale du district :

- avoir 18 ans ou plus le 26 septembre 2010;
- au 10 août 2010, être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle ni déclaré coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
- au 10 août 2009, être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire du district;
- avoir transmis au président d'élection, à l'adresse ci-dessous indiquée, une demande d'inscription à la liste électorale, qui doit être reçue au plus tard le 22 août 2010 à 16 h 30.

AVIS est également donné aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux occupants d'un établissement d'entreprise qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personnes domiciliées, comme propriétaires uniques d'un immeuble ou comme occupants uniques d'un établissement d'entreprise, qu'ils doivent remplir les conditions ci-dessous pour être inscrits sur la liste électorale du district :

- avoir 18 ans ou plus le 26 septembre 2010;
- au 10 août 2010, être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle ni déclaré coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;

3. au 10 août 2009, être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire du district;

4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui ont la qualité d'électeur au 10 août 2010;

5. avoir transmis cette procuration au président d'élection, à l'adresse ci-dessous indiquée, qui doit être reçue au plus tard le 22 août 2010 à 16 h 30.

PRENEZ NOTE que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le 22 août 2010 à 16 h 30, mais au plus tard le 6 septembre 2010 à 17 h 30, dernier jour pour présenter une demande devant la commission de révision, sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale et, par conséquent, sera transmise à la commission de révision.

Vous pouvez vous procurer un formulaire d'inscription ou de procuration au Bureau du président d'élection ou sur le site Internet à l'adresse ci-dessous indiquée. Les demandes d'inscription et les procurations prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour toute autre information, veuillez communiquer au Bureau du président d'élection.

Ville de Montréal  
2060, rue Dickson, 3e étage  
Montréal QC H1N 2H8

Montréal,  
le 10 août 2010Yves Saindon, avocat  
Président d'élection514 872-VOTE (8683)  
ville.montreal.qc.ca/election

26 septembre 2010

Élection Montréal

ville.montreal.qc.ca/election

ÉLECTION PARTIELLE • DIMANCHE 26 SEPTEMBRE 2010

## AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

Élection partielle

Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève  
District de Sainte-Geneviève

Je, soussigné, président d'élection, donne aux électeurs du district de Sainte-Geneviève dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, l'avis suivant :

- Le poste de conseiller d'arrondissement du district de Sainte-Geneviève de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève est ouvert aux candidatures.
- Le formulaire de déclaration de candidature est disponible au Bureau du président d'élection, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal, ainsi qu'au bureau d'élection du district de Sainte-Geneviève, 13, rue Charet, Sainte-Geneviève, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30. Ce formulaire est également disponible sur le site Internet ville.montreal.qc.ca/election.
- Si plus d'un candidat pose sa candidature à ce poste, un scrutin sera tenu le dimanche 26 septembre 2010, de 10 h à 20 h. De plus, le dimanche 19 septembre 2010, un vote par anticipation sera tenu de midi à 20 h.
- J'ai nommé Me Emmanuel Tani-Moore à titre de secrétaire d'élection.
- J'ai nommé Me Emmanuel Tani-Moore et monsieur Normand Moussette à titre d'adjoints au président d'élection habilités à recevoir toute déclaration de candidature.

Toute déclaration de candidature à ce poste devra être produite au Bureau du président d'élection, ou au bureau d'élection du district de Sainte-Geneviève, entre le 13 et le 27 août 2010, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal,  
le 10 août 2010Yves Saindon, avocat  
Président d'élection514 872-VOTE (8683)  
ville.montreal.qc.ca/election

## ACTUALITÉS

## Les aveux controversés d'Omar Khadr sont acceptés en preuve

La confession aurait été obtenue sous les menaces de mort, dit la défense

Base navale de Guantánamo, Cuba — Le colonel qui préside au procès d'Omar Khadr a tranché hier en défaveur de l'accusé en admettant en preuve ses aveux. Son avocat avait plaidé plus tôt en journée qu'elles avaient été obtenues sous la contrainte, après que son interrogateur lui ait proféré des menaces de viol et de mort.

Le juge Patrick Parrish a aussi admis en preuve un enregistrement vidéo montrant Omar Khadr en train de fabriquer des engins explosifs.

Le lieutenant-colonel Jon Jackson, qui défend Omar Khadr, avait défendu sa thèse lors de la portion finale des audiences préliminaires au procès d'Omar Khadr pour crimes de guerre, hier, à la base militaire américaine de Guantánamo Bay, à Cuba. M. Jackson avait rappelé que l'interrogateur avait admis avoir indiqué à Omar Khadr qu'un autre jeune détenu avait été violé, probablement à mort, par d'autres prisonniers.

L'interrogatoire avait été mené par l'ancien sergent américain Joshua Claus à la base de Bagram, en Afghanistan, peu après la capture de Khadr il y a huit ans. Le lieutenant-colonel Jackson a soutenu qu'Omar Khadr n'était alors âgé que de 15 ans, et qu'après une telle menace, ses aveux étaient «contaminés».

M. Claus a plus tard été condamné pour avoir agressé des détenus.

## Libre et crédible

Pour sa part, l'avocat du gouvernement américain, le capitaine Chris Eason, a plaidé que M. Khadr s'était confié de manière libre et crédible, rappelant qu'il avait refusé de témoigner pour répondre à des questions concernant ses allégations de mauvais traitements.

Il avait ensuite affirmé que les interrogateurs du FBI n'avaient jamais maltraité Khadr, et qu'ils n'avaient même jamais haussé la voix avec lui. Le capitaine Eason a prétendu qu'Omar Khadr a tenté de revenir sur ses aveux uniquement parce que les autres prisonniers lui reprochaient sa collaboration avec les autorités américaines.

Omar Khadr était hier aux côtés de son avocat canadien, Dennis Ed-



Omar Khadr était hier aux côtés de son avocat canadien, Dennis Edney, pendant que les avocats militaires américains débattaient de la pertinence pour le juge américain au dossier de tenir compte de certains éléments de preuve.

ney, pendant que les avocats militaires américains débattaient de la pertinence pour le juge américain au dossier de tenir compte de certains éléments de preuve.

Une vidéo présentée en cour montre plusieurs soldats essayant patiemment de peser Omar Khadr, qui refuse de coopérer et qui affirme être puni.

La sélection des jurés qui décideront du sort d'Omar Khadr devrait commencer aujourd'hui.

Omar Khadr, qui est originaire de Toronto, est accusé d'avoir lancé une grenade qui a tué un soldat américain en Afghanistan en juillet

2002. Il est passible d'une peine d'emprisonnement à vie à l'issue de ce qui sera le premier procès pour crimes de guerre à survenir sous l'administration américaine de Barack Obama.

Avant le début des audiences, le lieutenant-colonel Jackson a demandé que le niveau de sécurité soit diminué dans la salle, estimant que des dispositifs de sécurité aussi importants pourraient indiquer aux jurés que l'accusé est dangereux et influencer le verdict.

Aux fins du procès, Khadr est représenté uniquement par le lieutenant-colonel Jon Jackson, un avo-

cat mandaté par le Pentagone, le jeune Canadien ayant congédié ses avocats civils américains il y a quelques semaines.

Selon certaines critiques, il s'agit de la première cause moderne impliquant un enfant-soldat. Et selon certaines organisations des Nations unies et plusieurs groupes internationaux de défense des droits de la personne, cette affaire pourrait créer un dangereux précédent. Les enfants-soldats, disent-ils, ont plutôt besoin de protection spéciale et de réhabilitation.

La Presse canadienne

## PROFILAGE RACIAL

## La police minimise la portée d'une étude interne

JEANNE CORRIVEAU

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) persiste à voir le profilage racial comme un phénomène isolé, et ce, malgré une étude interne qui révèle le contraire.

Entre 2001 et 2007, le nombre de personnes noires interpellées par les policiers a triplé, alors que du côté des Blancs, ce chiffre est demeuré stable. Réalisée par Mathieu Charest, un criminologue travaillant pour le SPVM, l'étude a été dévoilée hier par *La Presse*. On y apprend que c'est dans les quartiers les plus sensibles, soit Montréal-Nord et Saint-Michel, que ces contrôles d'identité ont été les plus élevés. Le chercheur a également noté qu'en 2006 et 2007, 40 % des jeunes hommes noirs ont été interpellés au moins une fois, alors que seulement 5 à 6 % des Blancs ont subi le même sort. Pour mener à bien son travail, M. Charest a épluché plus de 163 000 fiches d'interpellation qu'ont remplies les patrouilleurs entre 2001 et 2007.

Sur toutes les tribunes hier, l'assistant-directeur du SPVM, Jean-François Pelletier, a tenté de minimiser l'impact de l'étude achevée en mars 2009, mais que n'a jamais rendue publique le SPVM. Selon lui, l'utilisation de fiches d'interpellation comme base d'étude biaise les résultats, puisque celles-ci ne sont pas remplies systématiquement par les policiers sur le terrain.

«C'est un indicateur parmi d'autres, estime M. Pelletier. On a intensifié nos activités en matière de gangs de rue et, il y a trois ou quatre ans, certaines communautés étaient surreprésentées. De voir qu'on a augmenté le nombre de fiches d'interpellation sur les communautés noires pendant notre blitz de lutte contre les gangs de rue, je ne suis pas étonné.»

Pour obtenir un portrait plus fiable, il faudrait mener une enquête sur le terrain et observer le travail des policiers, croit-il, mais une telle recherche nécessitera temps et argent.

## Une question de fiabilité

C'est parce qu'il ne jugeait pas les résultats suffisamment fiables que M. Pelletier n'a pas transmis l'étude à la direction du SPVM, a-t-il indiqué. Il a tout de même tenu à louer le travail du chercheur qui a contribué, dit-il, à la mise en place de mesures pour lutter contre le profilage racial, comme la création d'un comité d'experts sur le sujet ou la formation des policiers.

Reste qu'aux yeux du SPVM, le profilage racial demeure marginal. Devant la Commission des droits de la personne en juin, le SPVM et la Ville de Montréal avaient martelé qu'il s'agissait d'une question de perception et non d'un problème systémique.

Nier l'ampleur du problème ne permettra pas de lutter efficacement contre le profilage racial, estime le président de la Ligue des droits et libertés, Dominique Peschard, qui rappelle qu'une étude publiée au printemps par le Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales et les discriminations montrait aussi que les Noirs faisaient l'objet d'une «surveillance» de la part des policiers. Les chercheurs Christopher McAll et Léonel Bernard avaient alors révélé que les jeunes Noirs couraient 4,2 fois plus de risques que les Blancs d'être interpellés par les policiers. «Je pense que ce n'est plus le moment d'essayer de noyer le poisson, mais plutôt de s'attaquer au problème», a indiqué M. Peschard.

Le Devoir



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

Selon l'étude d'un criminologue travaillant pour le SPVM, en 2006 et 2007, 40 % des jeunes hommes noirs ont été interpellés au moins une fois, alors que seulement 5 à 6 % des Blancs ont subi le même sort.

## Oka: Norfolk a négocié avec le conseil municipal

MÉLISSA GUILLEMETTE

Le conseil municipal d'Oka a rencontré la Financière Norfolk pour la première fois hier, dans le but de lui acheter des terrains en face de la pinède où a éclaté la crise d'Oka, il y a 20 ans.

Cette rencontre de négociation a duré un peu moins de deux heures. La municipalité devrait déposer sa première offre d'achat aujourd'hui, pour acquérir et ensuite garder intacts les terrains revendiqués par les Mohawks du territoire autochtone de Kanesatake depuis 1990. La Financière Norfolk souhaite quant à elle y élever un projet immobilier résidentiel.

Le conseil municipal et l'avocat de Norfolk n'ont pas voulu commenter les négociations hier. «On attend de voir concrètement ce que la municipalité va nous offrir», a simplement lancé l'avocat du promoteur, Luc Alarie, à la caméra de Radio-Canada.

L'entretien a dû être suffisamment satisfaisant pour le promoteur, puisque le chargé de projet de Norfolk, Luc Côté, indiquait plus tôt à *La Presse* canadienne que son équipe quitterait rapidement la rencontre si elle sentait que la municipalité n'y participait que «pour gagner du temps». Le conseil municipal d'Oka a déjà voté, à la fin de juillet, une résolution imposant un frein à tout développement autour de la pinède pendant deux ans pour gagner du temps et surtout calmer les tensions dans la communauté mohawk, voisine de la municipalité.

Le maire d'Oka, Richard Lalonde, indiquait la semaine dernière que selon lui, «ce dossier ne se réglera pas en une journée ni une semaine». La question du prix de vente risque de ralentir l'éventuelle transaction. Selon Norfolk, la valeur des terrains s'élève à 400 000 \$, alors qu'ils auraient été cédés pour 100 000 \$ il y a deux ans.

La réussite de la transaction et le retour au calme ne sont pas assurés. Vendredi dernier, les Mohawks, enragés, ont empêché le gérant de Norfolk, Normand Ducharme, d'accéder à ses terrains, alors qu'il voulait recenser les arbres à abattre. M. Ducharme a par la suite affirmé qu'il était prêt à retourner sur le terrain si les discussions avec la municipalité devaient échouer.

La crise d'Oka de 1990 avait été déclenchée par un projet de développement.

Le Devoir

## Programme de relance économique

## Ottawa ne croit pas que les retards bloqueront le financement

Un demi-milliard pourrait rester inutilisé au 31 mars 2011

Ottawa — Un élément clé du programme fédéral de relance économique souffre de délais tels que jusqu'à un demi-milliard de dollars pourrait demeurer inutilisé lorsqu'Ottawa arrêtera le versement des fonds au printemps prochain, selon un nouveau rapport. Un scénario que conteste le bureau du ministre des Transports, Chuck Strahl.

Le directeur parlementaire du budget, Kevin Page, a dévoilé hier une étude concernant le Fonds de stimulation de l'infrastructure, qui bénéficie d'une enveloppe budgétaire de quatre milliards. Ce fonds lancé en pleine crise économique en 2009 finance des projets dans toutes les provinces et a pour but de stimuler l'économie. L'analyse de Kevin Page conclut toutefois que plusieurs projets ont non seulement débuté en retard, mais qu'ils prendront aussi plus de temps que prévu pour se terminer.

Lorsque le gouvernement fédéral arrêtera de financer les différents projets retenus, le 31 mars 2011, un peu plus de 500 millions pourraient ne pas avoir été réclamés, selon le pire des scénarios considérés par le rapport. Cette somme représente 13,7 % du budget prévu.

Dans le meilleur des scénarios envisagés par l'étude, l'ensemble des 2902 projets d'infrastructure se terminerait à temps et l'ensemble des

fonds alloués à ce programme serait dépensé. Mais cette hypothèse ne se réalisera probablement pas, a prévenu M. Page.

Au milieu de ces deux hypothèses s'en trouvait une autre — la plus probable, selon l'étude —, qui prévoit que 24 % des projets d'infrastructure se termineraient à temps, laissant tout de même 293 millions inutilisés.

Au bureau du ministre des Transports, on ne croit pas que des retards surviendront. Le directeur des communications du ministre des Transports, Jacques Fauteux, rappelle que le rapport de Kevin Page se base sur des données de janvier et de février dernier, et assure que les projets ont beaucoup évolué depuis. «Nous, on a des rapports qui nous disent que 93 % des projets sont enclenchés, qu'ils ont déjà eu au moins une première pelletée de terre», a-t-il indiqué.

La date butoir du 31 mars 2011 est réaliste, estime le ministre. Ottawa a réaffirmé hier qu'aucun fonds ne serait versé pour des travaux effectués après la date limite. «C'est une date qui est ferme», a dit M. Fauteux.

Les coûts des travaux en retard devront être pris en charge par les municipalités et par les provinces.

La Presse canadienne et Le Devoir

## EN BREF

## Jean Chrétien quitte l'hôpital

Jean Chrétien a obtenu son congé de l'hôpital, hier, seulement trois jours après avoir subi une intervention chirurgicale au cerveau. Des amis de l'ex-premier ministre ont indiqué à *La Presse* canadienne être ravis de la récupération rapide de ce dernier. «Il vient de quitter l'hôpital», a confirmé son adjoint de longue date, Bruce Hartley. Les médecins de l'Hôpital général juif lui ont permis de quitter l'établissement pour poursuivre sa convalescence chez lui, à Shawinigan. «M. Chrétien était en bonne forme et dans un bon état d'esprit au moment de quitter l'Hôpital général juif», a indiqué l'institution dans un communiqué de presse. Le neurochirurgien qui a procédé à l'intervention a néanmoins recommandé à son patient quelques semaines de convalescence avant de reprendre ses activités. Âgé de 76 ans, l'ex-chef du gouvernement a été opéré d'urgence vendredi après-midi pour traiter un hématome sous-du-

ral, qui consiste en une accumulation de sang entre le cerveau et le crâne. — *La Presse canadienne*

## Recensement: Harper ne croit pas aux amendes

Vancouver — Le premier ministre Stephen Harper a affirmé hier que son gouvernement n'utiliserait pas les amendes ou l'emprisonnement pour obliger les citoyens à remplir un formulaire de recensement. C'était la première fois que le premier ministre commentait la tempête de controverse créée par la décision de mettre fin au caractère obligatoire du formulaire détaillé du recensement. Stephen Harper a indiqué qu'il ne croyait pas approprié, de nos jours, de chercher la collaboration du public en le menaçant, et qu'Ottawa trouverait d'autres moyens pour convaincre les citoyens de coopérer à l'étude. — *La Presse canadienne*

## ACTUALITÉS

## AFGHANISTAN

## Tim Martin arrive en poste à Kandahar

Kandahar, Afghanistan — Le Canada a un nouveau représentant civil en Afghanistan.

Tim Martin, qui sera basé à Kandahar, est un ancien ambassadeur du Canada en Argentine et au Paraguay. Au ministère des Affaires étrangères, il a aussi dirigé la section responsable des opérations canadiennes de maintien de la paix à travers le monde.

Le ministre canadien des Affaires étrangères, Lawrence Cannon, a expliqué hier que la principale tâche de M. Martin serait de coordonner les opérations d'aide canadienne dans la province de Kandahar, là où la mission de combat des militaires du Canada doit prendre fin en juillet prochain.

Le gouvernement du Canada affirme qu'après cette date, l'aide humanitaire canadienne se poursuivra en Afghanistan. Tim Martin sera donc appelé à diriger les opérations de transition.

M. Martin a reconnu, hier, que les problèmes de sécurité qui ont grandement freiné l'aide humanitaire sont toujours présents dans la province de Kandahar, le bastion des talibans.

Il a toutefois ajouté que les Canadiens qui ont entrepris des projets d'aide d'envergure —

comme les réparations du barrage Dahla et la construction d'écoles — croient en l'utilité de leur travail.

«Je suis ici [...] parce que je crois que nous faisons une différence et que nous pouvons continuer à faire une différence», a déclaré M. Martin lors d'une entrevue menée à la principale base de l'OTAN de Kandahar, au lendemain de son arrivée. Il s'agit sans aucun doute d'un des environnements les plus difficiles qu'on puisse imaginer.»

Quelque 120 employés fédéraux font partie du contingent canadien qui se consacre à l'aide et au développement, dont 80 sont déployés à Kandahar.

Le nombre de soldats américains en Afghanistan a plus que triplé depuis que Washington a annoncé l'envoi de renforts l'an dernier. «Nous avons davantage de ressources grâce à l'arrivée des Américains et nous avons beaucoup de travail devant nous», a dit M. Martin. Mais en même temps, le gouvernement du Canada a été très clair sur le fait que son engagement envers le peuple afghan et le développement de l'Afghanistan est durable.»

La Presse canadienne



Le smog recouvrait Moscou hier pour la sixième journée consécutive. Dans ce nuage, les concentrations en monoxyde de carbone et en particules toxiques sont deux à trois fois plus élevées que le niveau maximal considéré comme sans danger pour la santé.

## Incendies en Russie

## La canicule et la pollution font des ravages à Moscou

VLADIMIR ISATCHENKOV

Moscou — Les morgues sont au bord de la saturation à Moscou, où la mortalité a doublé sous l'effet de la longue canicule et de la pollution toxique provoquée par les incendies de forêt qui ravagent l'ouest de la Russie.

Les autorités recensent à présent 700 décès par jour, soit deux fois plus que l'été dernier, a rapporté hier le chef des services de santé moscovites, Andreï Seltsovky. Avec 1300 cadavres, les morgues de la capitale sont en passe d'atteindre leur pleine capacité et pourraient bientôt ne plus pouvoir faire face, a-t-il déclaré aux agences de presse russes.

Andreï Seltsovky impute cette surmortalité à la vague de chaleur sans précédent qui étouffe la capitale depuis des semaines et à l'épais nuage de smog qui y rend l'atmosphère âcre.

Cette pollution recouvrait la ville hier pour la sixième journée consécutive. Dans ce nuage, les concentrations en monoxyde de carbone et en particules toxiques sont deux à trois fois plus élevées que le niveau maximal considéré comme sans dan-

ger pour la santé. La pollution de l'air a même atteint un record ce week-end: elle était proche du septuple de ce plafond.

En ce début de semaine, environ 550 incendies de forêt étaient dénombrés à travers la Russie, pour la plupart dans l'ouest du pays, selon le ministère des Situations d'urgence.

Les autorités russes recensent à présent 700 décès par jour, soit deux fois plus que l'été dernier

Autour de Moscou, une quarantaine d'incendies faisaient rage.

Les flammes ont pris dans les forêts et les tourbières au milieu de la pire canicule qu'ait connue la Russie depuis le début des relevés de températures il y a 130 ans. Se basant sur d'autres documents historiques, le chef des services météorologiques russe Alexandre Frolov estime même que ce record pourrait porter sur une période bien plus longue. «En 1000 ans, nos ancêtres n'ont ni observé ni enregistré une telle vague de chaleur», a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse. «Ce phénomène est absolument unique.»

Les maximales à Moscou flir-

tent quotidiennement avec les 38 degrés Celsius, contre une moyenne estivale habituelle de 24 degrés. Les prévisions ne laissent entrevoir aucun répit cette semaine.

Au moins 52 personnes sont mortes directement dans les incendies de forêt qui ont détruit plus de 2000 maisons.

Des vols à destination de Moscou ont été retardés ou dirigés vers d'autres aéroports. Le match de football qui doit opposer mercredi la Russie à la Bulgarie a été déplacé de Moscou à Saint-Petersbourg à cause du smog.

Les autorités russes ont reconnu que les 10 000 pompiers mobilisés ne suffisaient pas et ont envoyé des milliers de militaires combattre les flammes.

Sur la blogosphère russe, de nombreux contributeurs laissaient éclater leur colère. Sur le site LiveJournal, très fréquenté, un blogueur appelait à la démission du premier ministre, Vladimir Poutine, du maire de Moscou, Youri Loujkov, et d'autres responsables politiques.

Associated Press

## Une oasis de la biodiversité menacée par les pelles mécaniques

AMÉLIE DAOUST-BOISVERT

La construction d'un complexe immobilier menace une des plus grandes banques de semences du monde, à Saint-Petersbourg, en Russie. Plus de 90 % des fruits et des baies conservés à la station expérimentale Pavlovsk depuis 100 ans n'existent nulle part ailleurs dans le monde, et pourraient être détruits pour faire place à des rues et à des maisons neuves.

Le destin de cette collection d'une valeur inestimable repose entre les mains de la cour, qui doit entendre la cause le 11 août prochain. Il s'agit de la plus importante collection d'Europe.

Le Global Crop Diversity Trust (GCDDT) a lancé samedi un cri d'alarme, demandant au gouvernement russe de sauver cette réserve de la biodiversité. Les internautes peuvent se joindre à eux en signant une pétition en ligne ou en écrivant au président Dmitri Medvedev par Twitter.

Le directeur de la station de recherche, Fyodor Mikhovich, craint que le tribunal ne favorise les promoteurs immobiliers au détriment de cet héritage biologique irremplaçable. Il estime que d'ici trois ou quatre mois, les bulldozers jetteront par terre cent ans de travail acharné.

«Au vingtième siècle, c'est la Russie qui a enseigné au monde l'importance des banques de semences pour l'avenir de l'agriculture», a souligné Cary Fowler de la GCDDT. «Détruire la station ternira une cause pour laquelle des scientifiques ont carrément donné leur vie», a-t-elle déploré par voie de communiqué.

Le déménagement de la station est écarté par les scientifiques: une grande partie de la banque est constituée de plantes vivantes poussant aux champs. Le transfert prendrait des années. «C'est un jardin, pas seulement des graines», a expliqué à la BBC le directeur du Département des relations internationales de l'Institut Vavilov, Sergey Alexanian. L'institut de recherche, dit-il, ne peut se porter acquéreur du site. «Ce serait l'idéal, mais c'est impossible. C'est vraiment beaucoup d'argent.»

Nikolai Vavilov a fondé la station en 1926 et créé par le fait même le concept de banque de semences. Les graines de variétés diverses de pommes, de fraises ou de framboises devaient préserver la diversité des cultivars pour répondre à toute menace sur les cultures.

Pendant le siège de Leningrad, douze scientifiques russes ont préféré mourir de faim plutôt que de manger les semences de riz, de pois ou de maïs qui auraient pu les sauver. Après la Seconde Guerre mondiale, la banque a continué à s'enrichir de semences provenant des quatre coins du monde, dont le Canada.

Aujourd'hui, ce garde-manger du monde contient plus de 5000 plantes différentes, dont 1000 variétés de fraises seulement. Celles-ci pourraient remplacer des cultivars existants en cas de maladies ou de changement des conditions climatiques causées par le réchauffement de la planète.

En 2009, le ministère du Développement économique a cédé deux des terrains de la station à une fondation russe de développement immobilier. Les scientifiques ont contesté sans succès la décision, et les terrains seraient bientôt mis à vendre, si la cour l'autorise.

Le Devoir



La station Pavlovsk contient plus de 5000 plantes différentes, dont 1000 variétés de fraises seulement.

## EN BREF

## Osisko: le dernier opposant expulsé

Rouyn-Noranda — Le dernier opposant à la minière Osisko, à Malartic, a été sorti par la force de sa résidence, hier matin. Ken Massé avait jusqu'à hier pour quitter sa maison en vertu d'un avis d'expropriation. La compagnie minière a obtenu un avis d'expulsion hier matin et des policiers l'ont sorti de force vers 11h30. Quelque 200 maisons ont été démenagées pour faire place à la plus grande mine d'or à ciel ouvert au Canada. M. Massé prétend avoir déjà rejeté une offre de 350 000 \$ de la part d'Osisko pour sa maison, dont l'évaluation municipale n'est que de 14 000 \$. M. Massé prétend agir ainsi pour défendre le droit de propriété et protéger l'environnement. Selon des documents déposés en cour, il réclamait 1 million. «Je suis un être humain, je n'ai rien fait de mal, et il y a des droits moral et naturel», a déclaré M. Massé, hier, peu de temps avant son expulsion. — La Presse canadienne

## «Dou-dou-dou»

Des usagers du métro montréalais ont pu entendre hier le nouveau timbre sonore créé par la Société de transport de Montréal (STM) pour avertir les voyageurs de la fermeture imminente des

portes des voitures avant chaque démarrage. Pour concevoir ce signal sonore, la STM s'est inspirée du célèbre «dou-dou-dou» que font certaines voitures au moment du démarrage — mélodie attribuable au hacheur de courant dont sont équipées les voitures MR-73. Ce signal sonore est pour l'instant testé sur une seule rame de métro de la ligne orange, mais d'ici à 2012, il pourrait être utilisé sur l'ensemble du réseau. La STM souhaite ainsi réduire les retards causés par le blocage des portes. Les internautes peuvent écouter le nouveau signal sonore au [www.mouvementcollectif.org](http://www.mouvementcollectif.org) — Le Devoir

## Pickton: nouvel extrait vidéo

Dans une vidéo rendue publique hier, le tueur en série Robert Pickton affirme au policier qui procède à son interrogatoire qu'il avait planifié un autre meurtre, mais qu'il était devenu négligent. Dans l'enregistrement de 11 heures, Pickton passe tout près de confesser les 26 meurtres de femmes dont il a été accusé, et d'offrir sa collaboration à la police. Le meurtrier a finalement été reconnu coupable de six de ces assassinats, les autres accusations ayant été abandonnées. — La Presse canadienne



## OFFREZ DES EFFETS SCOLAIRES À UN ENFANT DÉMUNI!

Des milliers d'enfants à Montréal rentrent à l'école sans même un cahier pour écrire.

Pour seulement 25 \$, aidez Mission Bon Accueil à distribuer des effets scolaires à plus de 2 200 d'enfants défavorisés de Montréal.

Vous pouvez contribuer à fournir à un enfant un sac d'école rempli d'effets scolaires requis par le ministère de l'éducation.

Combattez le décrochage scolaire et l'exclusion sociale. Donnez l'espoir d'un avenir meilleur à un enfant en postant votre don dès aujourd'hui!

Libellez et envoyez votre chèque à :

Parce que donner, ça change des vies!



MISSION Bon Accueil

Mission Bon Accueil  
606, rue de Courcelle  
Dépt. 403502  
Montréal, QC H4C 3L5

25\$ pour aider 1 enfant       100\$ pour aider 4 enfants  
 50\$ pour aider 2 enfants       \_\_\_\_\_ \$ aider le plus d'enfants que possible

Donnez en ligne au [www.missionbonaccueil.com](http://www.missionbonaccueil.com)  
ou composez le (514) 523-5288

Veuillez débiter ma carte de crédit  Visa     MasterCard     American Express

NO DE LA CARTE \_\_\_\_\_ DATE D'EXPIRATION \_\_\_\_\_

SIGNATURE \_\_\_\_\_

NOM EN LETTRES MOULÉES \_\_\_\_\_

COURRIEL \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

VILLE \_\_\_\_\_

PROVINCE \_\_\_\_\_

Les montants mentionnés représentent une partie des coûts pour un enfant. Un reçu d'impôt sera émis pour tout don de 10\$ et plus. Mission Bon Accueil est un organisme de bienfaisance : NE 10819 5215 RR0001

NOTRE 118<sup>e</sup> ANNÉE AU SERVICE DES DÉMUNIS



**porter**  
raffinée sur toute la ligne

# L'été s'envole. Envolez-vous.

20 % de rabais sur votre escapade de fin d'été.

Mentionnez le code RETOUR20  
Réservations en ligne ou auprès  
de votre agent de voyages.  
D'ici lundi 16 août.



Vols au départ de Montréal. Réservez avant le 16 août.

Les tarifs ci-dessous incluent le rabais de 20 %.  
Mentionnez le code RETOUR20 pour en profiter.

TORONTO 20 par jour <b>72* \$</b>	HALIFAX <b>96* \$</b>	ST. JOHN'S <b>128* \$</b>	SUDBURY <b>136* \$</b>	THUNDER BAY <b>112* \$</b>
BOSTON <b>168* \$</b>	CHICAGO <b>184* \$</b>	NEW YORK <b>97* \$</b>		

Réservez en ligne ou contactez votre agent de voyages.

\* Réservez avant le 16 août 2010 pour vos trajets avant le 15 décembre 2010. Porter peut exiger des réservations jusqu'à 21 jours à l'avance. L'aller simple en classe Fixe n'inclut pas les taxes, frais et surcharges. Les sièges à ce tarif sont en nombre limité et peuvent ne pas être disponibles sur tous les vols ou pour toutes les dates. Offre valable pour les nouvelles réservations seulement.

[www.flyporter.com](http://www.flyporter.com)

## ÉDITORIAL

Kanesatake

## Le provocateur

Un promoteur résolu à tirer le maximum de profits de la vente d'un terrain, cela n'a rien d'original. Ce qui surprend dans le cas de Norfolk, la société propriétaire de quelques terrains situés en face de la célèbre pinède d'Oka, c'est que cette petite compagnie inconnue jusqu'ici soit prête à perturber l'ordre public pour corriger sa propre erreur d'investissement.

S'il n'y a pas eu d'affrontement à Oka, vendredi dernier, c'est parce que les habitants de Kanesatake ont fait preuve de raison et la Sûreté du Québec de beaucoup de tact devant la provocation des représentants de la Norfolk venus recenser les arbres à couper sur leurs terrains.

Hier, le promoteur Normand Ducharme rencontrait le conseil municipal d'Oka qui a récemment imposé une «réserve foncière» en vertu de la loi sur les expropriations, une mesure qui empêche toute construction pendant deux ans. Frustré par cette décision, M. Ducharme a lancé un ultimatum à la Ville et aux gouvernements: vous me donnez 400 000 \$ pour mes terrains ou je passe à l'acte!

Voilà une menace bien futile dont les autorités auraient tort de se formaliser. M. Ducharme est devenu propriétaire de ces terrains en 2009, sachant sans doute qu'ils faisaient partie de négociations entre Ottawa et le conseil de bande de Kanesatake. S'il ne le savait pas, c'est bien sa faute!

Personne ne conteste le fait que Norfolk soit propriétaire de ces lots, l'équivalent de trois terrains de grandeur normale, qui auraient été acquis au moment d'une faillite. Les a-t-elle payés ou s'agissait-il de biens saisis? Dans un cas comme dans l'autre, en termes marchands, ils ne valaient sûrement pas les 100 000 \$ inscrits au rôle d'évaluation compte tenu de leur localisation. Qu'on pense les vendre, aujourd'hui,

quatre fois plus cher à des individus désireux d'y construire, cela paraît bien peu plausible.

En effet, quel est l'innocent qui osera payer 130 000 \$ pour un lot situé en face de la pinède d'Oka, puis dépenser deux fois cette somme pour y bâtir maison? L'hypothèse la plus réaliste a été émise par le grand chef de Kanesatake, à savoir que le geste de M. Ducharme visait seulement à faire monter les enchères pour un rachat rapide par les gouvernements.

Malheureusement pour lui, détenir des titres de propriété ne veut pas dire que l'on peut y faire ce que l'on veut. Dans le cas d'une propriété située en zone humide, par exemple, ou en zone à risque de glissements de terrain, toute construction devient interdite du jour au lendemain, et le propriétaire ne peut pas s'attendre à recevoir un dédommagement gouvernemental.

Combien d'habitants d'Oka ont eu droit à un dédommagement équivalant à la perte de valeur de leur propriété depuis 1990? Eux, pourtant, l'auraient bien mérité!

Si Norfolk a été mal informée au moment de la transaction, elle n'a qu'à poursuivre le vendeur pour vice caché... ce qu'elle ne fera pas, bien sûr, puisqu'il s'agit d'une faillite!

Reste le gouvernement fédéral, ou la municipalité, mais, de grâce! monsieur le maire, ne dépensez pas l'argent des contribuables pour corriger l'erreur d'un aussi mauvais investisseur!

Dans les circonstances, la seule conclusion possible devant une attitude aussi cavalière de la part d'un financier, c'est qu'elle constitue une menace pure et simple à l'ordre public et doit être traitée comme telle par les autorités politiques et policières.

j-rsansfacon@ledevoir.ca

Incendies en Russie

## Capitalisme sauvage

Des centaines de citoyens russes sont morts carbonisés ou intoxiqués. Des centaines d'animaux également. Des nuages opaques planent sur Moscou, mais aussi sur bien des villes, bourgs et villages, de la Sibérie à l'Oural. Tout un chacun le sait, des milliers d'hectares de forêts ont été décimés. Des lacs, des rivières, des nappes phréatiques ont été contaminés par des tonnes de produits toxiques enfermés dans des fûts ou dans des tonneaux dispersés ici et là depuis que Vladimir Poutine avait ordonné, alors qu'il venait d'être nommé premier ministre en 2000, la suppression du ministère de l'Environnement.

Tous ces constats, tous ces drames en cachent un autre qui va durer plus longtemps: la crise alimentaire, voire la famine, qui va frapper de plein fouet des millions de Russes. Car outre les forêts, des milliers et des milliers d'hectares de jardins potagers ont été eux aussi détruits. Or, on sait trop peu que la culture des fruits et légumes est vitale à la survie alimentaire de la grande majorité des habitants de cet immense pays.

Prenons l'exemple de la pomme de terre. Selon le journal en ligne Mediapart: «80 % de la consommation des pommes de terre de l'espace rural russe et des périphéries des villes est fournie par ces espaces qui permettent aux Russes de ne pas succomber au désespoir et à la malnutrition.»

Les plants de tomates, de choux, de concombres et autres étant en cendres, le petit cultivateur est confronté à un double défi. Un, comment s'alimenter dès à présent? Deux, comment va-t-il se nourrir lors de la saison froide puisqu'il n'a plus la possibilité de faire ce qu'il fait chaque année: des conserves.

Restons sur ce front. La saison des champignons et des baies sauvages, essentiels à leur régime alimentaire, est passée à la trappe comme ce qui est nécessaire aux animaux. Bref, cette catastrophe, qui n'est pas un *Act of God*, s'est répandue tous azimuts à la vitesse grand V parce que les autorités ont observé, avec un fanatisme qui devrait ravir les adorateurs de la loi de la jungle, les commandements du laisser-faire intégral. Ainsi...

Ainsi, les camions de pompiers datent de la fin des années 70. Les deux tiers d'entre eux sont inutilisables depuis que le pouvoir central a décidé en 2007 de déléguer aux potentats locaux la gestion des forêts. Bien évidemment, ces derniers ont profité de cet ajout de responsabilités pour s'en mettre plein les poches. La vie humaine, ils s'en contrefichent. Avec une absence de remords qui fait écho à celle des dirigeants politiques, Poutine et consorts, et des oligarques.

À l'instar de ce qui fait dans bien des pétro-monarchies, les trands russes qui ont fait main basse sur les richesses du pays investissent à l'étranger. Ils achètent des clubs de football au Royaume-Uni ou des entreprises en Espagne ou en France. Au fond, la Russie est passée d'un extrême à l'autre: du stalinisme au capitalisme sauvage.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSEE BOILEAU

Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



L E T T R E S

## Décès de Patrick R. Hyndman

Le Québec vient de perdre un des pionniers les plus dévoués à la fois pour son développement économique et pour son rayonnement international.

Patrick s'était vu confier au début des années 1960 la tâche de formuler et de mettre en œuvre les programmes esquissés par le gouvernement de Jean Lesage avec le ministre de l'Industrie et du Commerce, André Rousseau. Comme directeur du Bureau d'expansion industrielle, il avait recruté une jeune équipe qui œuvrait dans l'aide aux petites entreprises et à la sollicitation de nouveaux investissements aussi bien sur le plan local qu'à l'étranger. Il m'avait incombé alors de mettre sur pied la politique de développement régional dans les nouvelles régions économiques du Québec.

Il fut par la suite nommé conseiller économique à la Délégation générale du Québec à Paris où il joua un rôle important dans tous les dossiers France-Québec, en particulier auprès de la Caisse des dépôts et consignations qui deviendra un modèle pour sa cousine québécoise. Les dossiers l'appelaient partout en Europe et, en 1965, je fus désigné pour aller lui prêter main-forte.

Sous la gouverne du délégué général, un grand diplomate nommé Jean Chapelaine qui souvent nous ouvrait des portes généralement infranchissables, ces années ont permis de réaliser non seulement des dossiers d'investissements français et européens au Québec, mais aussi la création de structures de coopération dont les effets se perpétuent aujourd'hui.

Québec demanda par la suite à Patrick d'aller implanter une Délégation du Québec en Allemagne, à Düsseldorf. Encore une fois, son action fut couronnée de nombreux investissements. A la fin de ce mandat, il re-

vingt à Québec à titre de sous-ministre adjoint au ministère de l'Industrie. Puis ce fut le poste de délégué général à Londres, où il démontra une redoutable efficacité à frayer avec les investisseurs tout en propageant la connaissance du Québec dans les universités anglaises.

Patrick prit une retraite bien méritée en banlieue parisienne dans la maison familiale de sa mère française, toujours curieux de tout ce qui touchait ce Québec auquel il avait consacré toute sa vie professionnelle.

Jean-Yves Papineau

Mont-Tremblant, le 9 août 2010

## Inacceptable!

Le 28 juillet dernier, l'Assemblée générale des Nations unies a élevé au rang des droits de l'homme l'accès à une eau de qualité et aux installations sanitaires. Une nouvelle qui nous est arrivée en plein milieu des vacances, ce qui fait que bien peu de gens ont pu en prendre connaissance et sa quasi-absence dans nos médias. Il aura fallu 15 ans de discussions et de débats pour qu'enfin 122 pays votent la résolution présentée par la Bolivie.

Mais voilà qu'encore une fois, notre pays, le Canada, s'abstient d'appuyer cette résolution tout comme l'ont fait les États-Unis, sur lesquels notre pays semble constamment s'aligner. Voici les excuses données par le représentant du Canada: il déclare que «le droit à l'accès à l'eau et à l'assainissement n'était pas codifié de manière explicite au niveau international et qu'il était par conséquent prématuré de déclarer l'existence de ce droit, alors qu'il n'y a pas encore de consensus sur cette question au niveau international. C'est pourquoi le Canada s'est abstenu», a-t-il dit.

Une langue de bois qui en dit très long sur l'attention portée aux droits de base de l'homme. Dans le fond, notre pays «développé» tra-

duit ainsi la volonté du gouvernement conservateur d'avoir le droit de commercialiser l'eau et la peur qu'une telle résolution ne donne des outils à ses propres citoyens pouvant être dirigés contre lui. Une véritable honte pour nous que celle de maintenir au pouvoir un gouvernement insensible au fait que 884 millions de personnes dans le monde n'ont pas accès à une eau de qualité et que plus de 2,6 milliards ne disposent pas d'installations sanitaires de base. Il s'agit de la manifestation flagrante d'un manque d'humanité envers les assoiffés non seulement d'eau pure mais de droits reconnus et respectés. Un tel refus, j'en suis convaincu, ne reflète pas du tout l'opinion de nos citoyens. Que soit banni cet intérêt démesuré pour l'économie au détriment des droits de base de l'homme.

Jean-Pierre Joly

Sainte-Adèle, le 8 août 2010

## Enchantement

À l'occasion de notre promenade du dimanche à Montréal, nous passons régulièrement dans le Vieux-Port et sur la place Jacques-Cartier. Quel enchantement que d'y retrouver, dimanche après dimanche, quelques membres de l'Orchestre métropolitain, pas toujours les mêmes, qui interprètent Mozart, Bach et bien d'autres grands musiciens moins connus. Les pièces sont généralement bien abordables pour un grand public et magnifiquement interprétées. Quelques chaises pour ceux qui veulent assister à toute la performance et la place entièrement envahie par cette musique bien diffusée par un système de son impeccablement nuancé. Merci à l'Orchestre métropolitain et à ceux qui sont à l'origine de cette heureuse initiative.

Georges de Passillé

Saint-Lambert, le 8 août 2010

L I B R E O P I N I O N

## Affaire Villanueva: une occasion de réfléchir

JEAN-SERGE BARIBEAU

Sociologue des médias

J'ai toujours suivi avec un intérêt soutenu les diverses péripéties qui ont accompagné la fameuse (et triste) affaire Villanueva. Il me semble que certaines questions sociétales fondamentales sont en jeu dans toute cette histoire qui, hélas, a provoqué la mort d'un jeune homme, lequel n'était pas un «pur laine» (ce qui a quelque peu modifié la donne).

Face à ces événements troublants, il me semble qu'il y a, en gros, trois attitudes qui prédominent.

D'abord, il y a l'attitude de ceux et celles qui considèrent que le jeune Villanueva est une sorte de martyr ou de «saint», victime de policiers grossiers, racistes et vulgaires qui se livrent allègrement au jeu du profilage racial. Les tenants de cette attitude manifestent parfois une «correctitude» politique profondément vertueuse et angélique qui consiste à toujours se vouloir du côté des opprimés et des «venus d'ailleurs».

En deuxième lieu il y a ceux et celles qui défendent aveuglément les policiers, ceux et celles qui pensent que toute société «saine» et «prophylactique» doit aller de pair avec un système répressif efficace, basé sur l'idée de la loi et de l'ordre.

Les tenants d'une telle position se situent,

pour beaucoup d'entre eux, dans une zone intellectuelle et idéologique qui est quasiment le contraire absolu de la fameuse rectitude politique, du «politiquement correct». Leur attitude est presque toujours aussi «bornée» que celle des vertueux de la rectitude politique.

D'ailleurs, dans nos sociétés occidentales, il y a un choc permanent entre les tenants du politiquement correct et les adeptes d'une rectitude de droite, souvent fondée sur le mépris de ceux qui sont «vénérés» par les vertueux de la gauche: les gais et lesbiennes, les immigrés, les femmes, les non-fumeurs, etc.

## Plus facile à dire

Enfin, en troisième lieu il y a ceux et celles qui regardent l'ensemble de la situation, qui se posent des questions et qui ne pensent pas disposer de toutes les réponses.

Dans toute société qui se prétend «civilisée», il doit y avoir des forces de l'ordre (des «flics») dont le rôle est forcément ambigu. À ces personnes on donne la permission d'utiliser la violence si «nécessaire». Et dans toute décision de permettre l'utilisation de la violence, il y a un risque: le risque de l'exagération, le risque de la répression aveugle, le risque d'une dangereuse «étroitesse d'esprit». Ce qui s'est récemment passé à Toronto nous laisse, hélas, entrevoir les excès possibles des prétendus défenseurs de

la loi et de l'ordre. Si on ne sait pas que, même dans la société la plus civilisée ou «police», l'institution policière est forcément essentielle et risquée, on ne comprend rien au fonctionnement d'une société. Les policiers doivent être surveillés, encadrés et contrôlés. Et c'est plus facile à dire qu'à faire.

D'un autre côté, de nombreuses personnes ont «sanctifié» et presque béatifié Freddy Villanueva (et ses proches) et ont totalement blâmé les policiers. On semble avoir oublié le fait un peu triste qui veut que certains des enfants Villanueva, et de leurs amis, ne sont pas des anges ou des parangons de vertu. Ces personnes n'ont finalement pas complètement tort. Il semble bien, jusqu'à preuve du contraire, qu'un certain «profilage racial et ethnique», pas facile à éliminer, soit souvent la règle.

En fait, ce que je veux ici signifier, c'est que je fais partie de ces personnes qui pensent qu'une sérieuse enquête publique et serienne serait indispensable pour tenter de bien saisir ce qui s'est passé et pour essayer d'éviter que le pire ne cesse de se répéter. L'affaire Villanueva, c'est beaucoup plus que l'affaire Villanueva.

Alors, entre le «clan» Villanueva (et ses prétentions) et la coterie policière (et ses silences), je choisis la voie du questionnement et de la réflexion. Il faut comprendre pour mieux agir et mieux prévenir. J'en suis radicalement persuadé.

## IDÉES

## Aînés: retourner au travail ou s'activer autrement?

JACQUES FOURNIER

Organisateur communautaire retraité

Un rapport, paru il y a quelques mois sous la plume de l'ancien ministre Claude Castonguay et de Mathieu Laberge, un économiste rattaché au «réservoir d'idées» de droite, l'Institut économique de Montréal, préconise que, pour éviter la catastrophe du vieillissement, les aînés restent plus longtemps sur le marché du travail. Je ne partage pas cette analyse.

La vraie catastrophe annoncée, ce n'est pas la diminution du produit intérieur brut (PIB) liée au fait que moins de personnes seront sur le marché du travail. La vraie catastrophe annoncée, c'est le gaspillage des ressources naturelles de la terre (pétrole, forêt, eau, etc.) et leur épuisement rapide. Pour contrer cette vraie catastrophe, il faut aller progressivement vers la fin de l'hyperconsommation, la simplicité volontaire ([www.simplicitévolontaire.info](http://www.simplicitévolontaire.info)) et, plus globalement, vers une décroissance conviviale ([www.decroissance.qc.ca](http://www.decroissance.qc.ca)).

Dans les pays occidentaux riches, il faut accepter de vivre en consommant moins (et le contraire pour les pays du Sud).

Je passe rapidement sur les nuances évidentes: de nombreuses personnes sont contraintes de travailler à un âge avancé parce qu'elles ont occupé toute leur vie des emplois peu payants et qu'elles ont donc été incapables de mettre des sous de côté pour leur retraite. Ce n'est pas de ces personnes que je parle.

## La course à la productivité

Je ne parle pas non plus des personnes qui font un travail agréable et qui adorent ce qu'elles font. On ne peut que les encourager à poursuivre.

Cependant, on constate aujourd'hui que plusieurs de ces emplois plaisants sont en voie de disparition. Dans l'entreprise privée, la course à la productivité — mondialisation oblige — a transformé des emplois autrefois satisfaisants en sources d'épuisement. Dans le secteur public, avec l'introduction de la «nouvelle gestion publique» (NGP), inspirée de l'entreprise privée, plusieurs employés sont davantage soumis à des impératifs de production intense et de rendement maximal.

Le sentiment d'être un «citron pressé» augmente chez de nombreux travailleurs. Si, au moins, le personnel était réellement consulté au sujet de l'organisation ou de la réorganisation des services, il pourrait être intéressant de demeurer au travail. Mais la mode managériale est aujourd'hui celle du retour de l'autoritarisme et des décisions prises d'en haut (après des consultations bidon, très souvent). On constate, sur le terrain, qu'il y a moins de participation réelle du personnel qu'il y a quelques années, en particulier dans le réseau de la santé et des services sociaux.

Pour un trop grand nombre de nos concitoyens, le travail se définit — hélas! — plutôt bien par son origine étymologique: ce mot vient du latin *tripalium*, qui désigne un instrument de torture.



L'engagement social permet aux aînés de combler leurs besoins, de se sentir utiles et de redonner un peu ce qu'ils ont reçu. Les «Mémés déchainées» en sont un des exemples les plus patents.

## Intoxication consumériste

Mon propos aujourd'hui touche essentiellement les personnes âgées qui se sentent obligées de travailler parce que, victimes en quelque sorte de l'intoxication consumériste, de la fièvre acheteuse et du harcèlement publicitaire, elles voient leur comportement en bonne partie dicté par le dieu argent: elles croient qu'il faut beaucoup consommer pour être heureux. Et elles pensent, à tort selon moi, que la façon dont leurs voisins et leur entourage les perçoivent doit être un déterminant majeur de ce qu'elles doivent posséder et faire.

Elles croient aussi qu'il faut rechercher sans cesse les sensations éphémères et coûteuses offertes pour remplir le vide existentiel de trop de destinées, ce qui représente la plus grave pandémie de notre époque.

D'une certaine manière, elles n'ont pas vraiment atteint la sérénité et la sagesse qui leur permettraient d'accepter de vivre avec des revenus moindres, mais raisonnables. Ce sont ces personnes que les Castonguay-Laberge cherchent à culpabiliser de prendre leur retraite tôt et veulent inscrire dans l'atteinte d'un PIB toujours plus dodu.

## L'engagement social

Je plaide pour que les individus prennent leur retraite pendant qu'ils sont encore en santé et qu'ils s'activent autrement, en faisant du bénévolat, du militantisme ou de l'engagement ci-

toyen. C'est ce dont notre société a besoin et c'est moins stressant que de travailler pour un patron toujours désireux d'augmenter la productivité par tous les moyens. L'engagement social permet aux aînés de combler leurs besoins, de se sentir utiles et de redonner un peu ce qu'ils ont reçu.

MM. Castonguay et Laberge répondront probablement: le bénévolat ne fait pas augmenter le PIB. Peut-être alors devrions-nous mettre au point davantage d'indices qui mesurent le vrai bonheur individuel et collectif? De tels indices existent (voir bonheur national brut sur Google).

Deux chercheurs britanniques ont démontré récemment que les sociétés où la qualité de vie est la meilleure (un niveau d'éducation plus élevé, une meilleure santé, un plus grand sentiment de sécurité, etc.) ne sont pas les sociétés les plus riches, mais celles où l'écart des revenus est le moins grand entre les citoyens.

Les citoyens les plus riches sont eux aussi gagnants de vivre dans une société où les écarts de revenus sont faibles (*The Spirit Level. Why More Equal Societies Almost Always Do Better*, par Richard Wilkinson et Kate Pickett, Allen Lane, Londres, 2009).

Nous en sommes au paradoxe suivant: il faut convaincre les très riches qu'ils seront plus heureux en étant... moins riches. Aux États-Unis, de nombreux super-riches se sentent obligés de vivre dans des ghettos clôturés pour riches, avec

des gardiens partout. Ne vivraient-ils pas avec un plus grand sentiment de sécurité si la société était plus égalitaire?

## Facteur de stress

Le travail est un facteur de stress bien documenté. Au Québec, 28,5 % des citoyens de 45 à 64 ans connaissent un stress intense, comparativement à seulement 9,6 % des 65 ans et plus (Statistique Canada, tableau 105-0501, Québec, 2008). Pourquoi travailler et se stresser alors que l'on peut faire du bénévolat à son rythme pour le plus grand bien de la société?

L'augmentation des heures de travail a eu un effet, au cours des dernières années, sur l'évolution du bénévolat. De 1992 à 2005, le taux de participation des Québécois à des activités de bénévolat ou d'entraide a chuté de 14,1 % à 9,2 %. L'un des facteurs qui expliquent vraisemblablement cette situation est l'augmentation du nombre moyen d'heures hebdomadaires de travail et la croissance des «boureux de travail» (10 heures et plus de travail par jour) (*Annuaire du Québec 2010*, p.383).

Un argument du Rapport Castonguay-Laberge m'irrite particulièrement: selon eux, il faut faire comme l'Ontario! En 2008, 51 % des Ontariens de 60-64 ans travaillaient, comparativement à seulement 40 % des Québécois du même âge. Pourquoi n'incitent-ils pas plutôt les Ontariens à faire comme les Québécois? Qui est à l'avant-garde de la recherche d'un vrai mieux-être collectif?

## L'avis sur le Kosovo et l'indépendance

## Une décision qui n'appartient qu'au Québec

ANDRÉ BINETTE,  
GILBERT PAQUETTE,  
ANDRÉE LAJOIE  
ET PIERRE CLOUTIER

Comité constitutionnel des  
Intellectuels sur la souveraineté  
(IPSO)

Le 22 juillet 2010, la Cour internationale de Justice (CIJ) a émis un avis consultatif qui établit la légalité de la déclaration unilatérale d'indépendance (DUI) du Kosovo du 17 février 2008. Cet avis apporte un appui de taille à la loi 99 de l'Assemblée nationale du Québec qui affirme que «seul le peuple québécois a le droit de choisir le régime politique et le statut juridique du Québec».

Dans son jugement, la CIJ écarte complètement la pertinence du droit de la Serbie, l'État prédecesseur, qu'il s'agisse de la Constitution ou de toute autre loi ou règle de droit de cet État. Le droit de la Serbie n'est examiné à aucun endroit dans le jugement. Il s'agit d'un précédent majeur pour le Québec, qui écarte tout aussi complètement la pertinence de la Constitution canadienne ou de la Loi sur la clarté dans l'évaluation d'une éventuelle DUI québécoise au regard du droit international.

La CIJ a également écarté la

pertinence de l'avis consultatif de la Cour suprême du Canada dans le Renvoi sur la sécession du Québec, rendu en 1998, pour le motif que les questions posées à la Cour suprême étaient de nature différente (par. 55). La Cour suprême avait été priée de dire si le Québec détenait un droit positif qui établissait avant le fait la légalité de sa sécession.

La CIJ a estimé que telle n'était pas la question devant elle. Une DUI peut être légale en droit international, nous dit-elle, qu'elle soit justifiée ou non par le droit interne d'un pays faisant l'objet d'une sécession.

Le raisonnement de la CIJ converge d'ailleurs avec celui de la Cour suprême. Dans son avis sur le Renvoi, celle-ci ne s'est pas contentée de dire que le droit à la sécession d'une province n'est pas prévu dans le cadre du droit canadien, ce qui n'a surpris personne à l'époque. Elle a imposé une obligation de négocier en droit canadien au Canada et au Québec à la suite d'un référendum en faveur de la souveraineté.

Elle a même ajouté qu'à défaut d'une entente le Québec pourrait adopter une DUI qui pourrait être reconnue par d'autres États. Sans le dire ouvertement, la Cour suprême a laissé entendre qu'une telle DUI pourrait être conforme au

droit international. Sur ces deux points, qui sont essentiels, les avis de la Cour suprême et ceux de la CIJ sont convergents, ces derniers étant toutefois plus explicites.

Le raisonnement de la CIJ est également proche de celui d'un avis fourni collectivement par cinq juristes réputés à une commission parlementaire spéciale

## La question de la légalité d'une future déclaration unilatérale d'indépendance du Québec est entièrement résolue par le droit international général

de l'Assemblée nationale qui a siégé en 1991-1992 à la suite du rapport de la commission Bélanger-Campeau. Ces juristes ont conclu à l'unanimité que le Québec pouvait accéder légalement à l'indépendance au regard du droit international et conserver la totalité de son territoire.

## Le contexte différent ne change rien

La CIJ consacre de longs développements au contexte factuel propre au cas du Kosovo (par. 58 à 77) qui est évidemment fort différent de celui du Québec. Rien n'indique dans l'avis que la légalité de la DUI soit tributaire de ce contexte.

À la suite de sérieux actes de violence sur le terrain, le Conseil de sécurité, par sa résolution 1244, a suspendu la souveraineté de la Serbie et mis en place un cadre constitutionnel provisoire (par. 61-62). Après quelques années de fonctionnement, des négociations eurent lieu en 2006 et 2007 entre les représentants du Kosovo et la Serbie. L'échec de ces négociations amena l'envoi spécial de l'ONU à conclure que la seule solution viable était l'indépendance

du Kosovo (par. 67 à 69). La CIJ décida que la DUI ne violait pas la résolution 1244 parce que les membres de l'Assemblée du Kosovo n'agissaient plus en qualité de membres d'une institution provisoire de l'ONU, mais plus fondamentalement en qualité de représentants élus et légitimes du peuple kosovar, hors du cadre juridique temporaire et spécial de l'ONU, mais conformément au cadre plus large du droit international général. Le fait que la résolution 1244 ne prévoit pas la possibilité d'une DUI n'est pas pertinent (par. 114).

Là encore, il s'agit d'un précédent majeur pour le Québec. Si l'Assemblée nationale du Québec devait adopter une DUI, elle aurait par définition l'intention politique d'agir au-delà du cadre fixé par la Constitution canadienne. Même en l'absence d'un cadre constitutionnel provisoire fourni par l'ONU, cette intention serait déterminante. Les faits propres au cas du Kosovo n'ont aucun rapport avec la légalité de la DUI en cette occurrence, ni dans le cas du Québec.

La question de la légalité d'une future DUI du Québec est entièrement résolue par le droit international général, dont l'état contemporain est clairement expliqué par la CIJ (par. 79 à 84).

Avant la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, «[l]es déclarations d'indépendance ont été nombreuses [...]. Il ressort clairement de la pratique étatique au cours de cette période que le droit international n'interdisait nullement les déclarations d'indépendance. Au cours de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, le droit international, en matière d'autodétermination, a évolué. [...] Il est toutefois également arrivé que des déclarations d'indépendance soient faites en dehors de ce contexte. La pratique des États dans ces derniers cas ne révèle pas l'apparition, en droit in-

ternational, d'une nouvelle règle interdisant que de telles déclarations soient faites» (par. 79).

La décision de la CIJ, tout comme celle de la Cour suprême du Canada dans le Renvoi sur la sécession du Québec, de ne pas faire découler la légalité de la DUI du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, simplifie la discussion sur le territoire et ferme la voie aux menaces de partition. Une telle approche est contraire à la pratique internationale contemporaine qui consacre au nouvel État souverain les frontières déjà établies à l'intérieur de l'État prédecesseur.

Par ailleurs, l'illégalité d'une DUI ne peut se déduire du principe de l'intégrité territoriale des États existants. Ce principe s'applique uniquement aux relations interétatiques (par. 80).

L'accession à l'indépendance du Québec ne dépend pas de l'acceptation ou du refus du Canada, contrairement à ce que clament les ténors fédéralistes. Malgré des contextes différents, le cas du Kosovo nous montre qu'une fois épuisée la possibilité d'un divorce à l'amiable, c'est en définitive au peuple concerné et à ses représentants légitimes que revient la décision, unilatérale au besoin, de déclarer son indépendance.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélar Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise (consommation), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Brian Myles (justice et faits de société), Louise-Maude Rioux Soucy (santé), Philippe Papineau (pupitre); information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzeiti et Guillaume Bourgault-Côté (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec), Alec Castonguay et Kathleen Lévesque (reporter); information culturelle : Michel Bélar (théâtre et cahier Culture), Stéphane Baillargeon (médiat), Frédérique Doyon (reporter), Caroline Montpetit (livres), Isabelle Paré (reporter), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre); information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins (reporter), Éric Desrosiers (reporter), Alexandre Shields (reporter), Dominique Remy (pupitre); information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque (reporter), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); Michel Garneau (caricaturiste); Andrée Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (cartoonistes); Paul Cauchon et Benoit Munzer (responsables du site Internet), Jean-Jacques Coulombe et Émilie Folie-Boivin (commis adjoint); Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction); David Dumouchel et Étienne Plamondon-Emond (commis à la rédaction); DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhérier (Ottawa); PUBLICITÉ Sylvain Grimard (directeur adjoint), Jean de Billy, Jennifer Boily-Demers, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Stéphanie Déziel, Véronique Langlois, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Elyssa Porlier, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebâi (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire); PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits, INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Sonia Chamberland (en remplacement de Caroline Simard) (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois; Jean-Robert Divers (responsable promotion); ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Belliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Page, Monique Proteau.

## ACTUALITÉS

## CHAREST

SUITE DE LA PAGE 1

l'Éducation. Il a également été leader parlementaire. Il est donc rompu aux joutes orales. Or, les derniers mois ont été particulièrement acrimonieux à l'Assemblée nationale entre le gouvernement et l'opposition. Jean Charest a rappelé que la controverse et les problèmes font partie du fonds de commerce du gouvernement. Cela dit, il y aurait une «inflation» de mots, mais bien peu de faits pour appuyer toutes les allégations qui ont été soulevées, a-t-il ajouté.

C'est Jacques Dupuis qui a été envoyé au front plus d'une fois pour contrer les attaques des adversaires politiques, rejetant notamment les demandes répétées pour la création d'une enquête

publique sur l'industrie de la construction. Mais toute cette tourmente n'a pas influé sur sa décision, a répété le principal intéressé. «Je suis rendu à autre chose», a soutenu celui qui a été élu pour la première fois en 1998.

Dans l'immédiat, c'est le ministre des Affaires municipales, Laurent Lessard, qui assumera les fonctions à la Sécurité publique. Un décret gouvernemental remontant à décembre dernier prévoit qui parmi les collègues doit prendre le relais lors d'un départ.

## Longue réflexion

M. Dupuis a affirmé n'avoir fait aucune démarche pour assurer son avenir. Âgé de 61 ans, il n'a toutefois pas caché qu'il espérait avoir des offres. M. Dupuis est avocat. C'est à la fin de la session parlementaire dernière qu'il a prévenu Jean Charest de sa réflexion, qui

était en cours depuis plusieurs mois.

M. Charest s'est tourné vers Jean-Marc Fournier dès lors que la décision de M. Dupuis a été prise. M. Fournier était conseiller pour le Québec du chef du PLC, Michael Ignatieff, qui peine à se tailler une place. Lors de son départ en 2008, Jean-Marc Fournier disait vouloir «prendre une pause»; il avait alors été embauché par la firme d'ingénierie SNC-Lavalin. L'homme était tout sourire hier pour annoncer qu'il revenait à l'action.

Ces changements ont fait réagir les partis d'opposition. Au Parti québécois, Stéphane Bédard, vis-à-vis de M. Dupuis en Chambre, a salué son adversaire, le qualifiant de «gros morceau» pour le gouvernement Charest. Le retour de Jean-Marc Fournier a toutefois été décodé par le député péquiste comme une incapacité de Jean Charest de recruter du sang neuf.

À l'Action démocratique du Québec, on faisait la même analyse. «Ce parti est incapable de se renouveler», a déclaré la députée Sylvie Roy.

Le départ de M. Dupuis a également fait réagir la Ligue des contribuables qui y voit une occasion de réclamer de nouveau un amendement législatif pour interdire le versement d'une prime aux députés démissionnaires, sauf en cas de maladie. La Ligue estime à environ 150 000 \$ l'allocation de transition dont bénéficiera M. Dupuis; le montant exact est tenu secret.

Depuis l'élection générale de décembre 2008, M. Dupuis est le cinquième député à tirer sa révérence. Il y a d'abord eu le chef adéquat Mario Dumont puis la présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget, suivie des péquistes François Legault et Camil Bouchard.

Le Devoir

## SAINT-LAURENT

SUITE DE LA PAGE 1

doublé en 15 ans, précise Marc Hudon, président du Conseil consultatif régional sur le déversement des hydrocarbures en milieu marin pour la région du Québec.

## Navigation complexe

S'il refuse de faire des conjectures sur les risques qu'un déversement se produise, le président du Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM) de Tadoussac n'en estime pas moins la chose très plausible. «Jusqu'à présent, on a été assez chanceux. On est parfois passés près d'un accident», avertit Robert Michaud. Il faut dire que la navigation sur le fleuve aux grandes eaux est réputée complexe en raison des hauts-fonds, des courants, des glaces et maintenant du manque d'eau. «A partir de Tadoussac, il y a un seul petit chenal très profond, explique-t-il. Tous les navires passent dans la zone entre l'île aux Coudres et Saint-Joseph-de-la-Rive. Ensuite, ça se corse. Quand ils arrivent au cap Tourmente, ils doivent retourner vers la rive sud pour se diriger au sud de l'île d'Orléans, en passant dans un secteur de marées et peu profond. Là, il y a des coudes et des passages étroits.»

Or, précise M. Michaud, un accident entre l'embouchure du fjord du Saguenay et l'île d'Orléans aurait des conséquences environnementales énormes. «La pollution pourrait se répandre très rapidement sur les zones fragiles, comme les marais salants ou les zones côtières. Ce serait très dommageable étant donné la nature complexe des courants, l'étroitesse de la voie navigable et la richesse de la biodiversité». L'impact sur l'écosystème marin pourrait en effet non seulement être catastrophique, mais aussi perdurer à long terme. Un exemple? La population de bélugas, pour qui la mort d'à peine une dizaine d'individus compromet le rétablissement pour au moins une décennie.

Dans le cas d'une vaste pollution qui serait provoquée par un navire transportant de l'essence, «la toxicité immédiate serait importante sur les milieux marins», souligne Émilien Pelletier, professeur en océanographie à l'Université du Québec à Rimouski. Les risques d'incendie sont aussi plus importants que pour une fuite de pétrole brut. L'essence s'évapore toutefois relativement bien, même en eau froide. Un accident pétrolier serait bien pire, selon lui, s'il impliquait un des énormes navires qui alimentent la raffinerie Ultramar de Saint-Romuald. Un seul de ses bâtiments peut transporter pas moins de 100 000 tonnes de brut. Portée par les marées et par les courants dans le fleuve, cette nappe destructrice provoquerait énormément de dégâts.

## Agir maintenant

Quelle que soit la nature du produit pétrolier déversé, tous les intervenants consultés par *Le Devoir* sont d'avis qu'on ne pourrait faire face à un déversement de grande ampleur s'il survenait aujourd'hui. Marc Hudon insiste donc sur la nécessité d'adapter les procédures d'intervention afin de pouvoir répondre à des déversements provenant de navires qui ont pris du poids au fil des années. Selon lui, il faudrait notamment améliorer la formation des équipes d'urgence et adapter les équipements utilisés. «Il ne faut pas attendre d'avoir un mégadéversement dans le fleuve pour se demander ce qu'on aurait dû faire», laisse-t-il tomber.

«Le mot d'ordre n'est pas de dire qu'il faut fermer le Saint-Laurent, mais il faut être très prudent, parce qu'il y a des risques réels et importants, et ces risques sont connus», affirme pour sa part Robert Michaud. Il faut par exemple réduire la vitesse des navires et leur tonnage, mais aussi maintenir les aides à la navigation. Cela veut dire augmenter les coûts pour les armateurs.»

Ceux-ci militeraient plutôt pour un allègement des coûts. Selon les informations obtenues, certains armateurs plaideraient ainsi pour l'abolition des pilotes du Saint-Laurent, obligatoires à partir des Escoumins. En raison de la baisse du niveau d'eau, d'autres exigent le redragage de la voie maritime dans certains secteurs, ce qui aurait pour effet de remettre en circulation des contaminants, en plus d'assécher davantage les berges. Émilien Pelletier déplore d'ailleurs cette tendance lourde, plutôt favorable à la déréglementation. Mais, prévient-il, «on paie toujours un prix pour un relâchement des règles».

Le Devoir

## FILLE

SUITE DE LA PAGE 1

«Mon père a connu très vite les limites de ne pas être scolarisé. Il tenait un petit commerce où il vendait tout ce qu'il trouvait. Il ne savait pas comment tenir une liste des dépenses et une liste des recettes. Il recrutait des escrocs qui l'ont exploité et volé. Il faut être allé à l'école pour s'en tirer.»

Les grands-pères d'Odile étaient polygames. «Chacun d'eux a eu plusieurs femmes qui travaillaient dans les plantations de café et assuraient la survie», explique la principale. «Maman nous disait, avec amertume, que les hommes de cette époque n'étaient préoccupés que de mettre les femmes enceintes et de les exploiter comme main-d'œuvre. Déjà pour elle, la situation s'était légèrement améliorée par rapport à celle de Anne, ma grand-mère paternelle: elle a été la seule épouse de mon père.»

Pour poursuivre ses études secondaires, la petite Odile doit quitter Zoetel pour Yaoundé, où elle vivra chez un oncle. Elle s'inscrit au collège pour filles Notre-Dame des Victoires, géré par la Congrégation des Servantes du Saint-Cœur de Marie. «J'ai appris à tenir.» Tenir contre vents et marées. Elle rate sa première année au collège, mais y réussit l'année suivante.

Anne se retournerait bien dans sa tombe d'apprendre que sa petite-fille Odile est devenue la principale du Collège Notre-Dame des Victoires et en dirige les destinées depuis sept ans. «Je suis devenue ce que je suis parce que d'autres avant moi ont travaillé dur pour me transmettre des connaissances et des valeurs. Et parce que les femmes se sont battues. A mon tour de transmettre. Et d'ajouter mon petit grain de sable à l'édifice.»

## Ouvrir l'esprit

Notre-Dame des Victoires forme des jeunes filles aux métiers traditionnellement féminins: couture, dessin de mode, coupe, puériculture, cuisine et entretien ménager. Le collège accueille plus de 500 filles par année, âgées de 10 à 25 ans. Ces dernières vont ensuite travailler dans les maternités, dans l'hôtellerie ou deviendront des bonnes dans les ambassades. «Une fille qui étudie voit plus clair dans sa tête. L'école ouvre l'esprit», affirme Odile.

«Les livres aussi ouvrent l'esprit!», lance Princesse Juliette Biakeu, à la tête d'une ONG québécoise qui s'appelle Table Montréal-Afrique et qui s'est donné pour mission d'ouvrir des bibliothèques publiques au Cameroun, grâce à des livres récoltés auprès de commissions scolaires québécoises. «Il y a un vieil adage chez nous qui va un peu comme suit: "Pour ca-



MONIQUE DURAND

Le Collège Notre-Dame des Victoires de Yaoundé accueille plus de 500 filles par année.

cher ton trésor, mets-le dans un livre! Ainsi, personne ne le trouvera jamais.» La culture du livre et de la lecture émerge à peine dans ce pays, comme dans l'ensemble de l'Afrique subsaharienne. «Ici, les gens ne lisent pas», poursuit-elle.

La directrice et fondatrice de Table Montréal-Afrique s'enorgueillit de compter 120 enfants parmi les membres de la bibliothèque qu'elle a mise sur pied à Stinga, un quartier de Yaoundé. «Et nous comptons plus de filles que de garçons! La lecture semble plutôt vue comme une activité féminine. Je connais une petite fille de 12 ans qui marche 30 kilomètres aller et retour pour venir à notre bibliothèque. Elle arrive sac au dos et en sueur. C'est impressionnant!» C'est pour des petites comme celle-là que Princesse Juliette Biakeu continue. «Les livres font aussi partie de la scolarisation des enfants. Nous essayons de sensibiliser les écoles et les enseignants aux vertus de la lecture.»

Retour au Collège Notre-Dame des Victoires. L'enseignante Mathilde Ngounikou Toukombo y a aussi été élève. La voilà, aujourd'hui âgée de 53 ans, qui enseigne le dessin de mode. Mathilde a une fille devenue juriste. «Je suis fière qu'elle m'ait dépassée! J'ai fait ça, moi: une fille en train de faire sa maîtrise en droit. Je lui ai sans cesse répété: "Bats-toi! N'attends rien des autres! Il ne faut pas que nous soyons comme nos mères l'étaient, c'est-à-dire totale-

ment dépendantes de leur mari».

La cloche de la récréation vient de sonner. Du bureau de la principale, on entend les filles piailler joyeusement. Il arrive qu'Odile se revoie, petite, arrivant dans Yaoundé gigantesque et inconnu. «Quand une enfant se présente au collège, pauvre mais motivée et déterminée à s'en sortir, j'aide parfois sa famille de ma poche.» Car il en coûte au moins 600 \$ canadiens pour s'inscrire à Notre-Dame des Victoires, dans un pays où le PIB par habitant est de 2300 \$.

Odile Tene Ndjenea\* a cinq enfants, tous étudiants, dont une fille de 22 ans, Gaëlle, qui étudie en économie à l'Université Laval. Gaëlle, fille d'une principale d'école, petite-fille d'une commerçante illettrée, arrière-petite-fille d'une esclave des plantations de café. Gaëlle, fille d'Odile, petite-fille de Pauline, arrière-petite-fille d'Anne.

## Collaboration spéciale

Monique Durand est allée au Cameroun avec le soutien de l'ACDI, de Droits et Démocratie et de Table Montréal-Afrique.

\* Odile Tene Ndjenea a pris sa retraite du Collège Notre-Dame des Victoires il y a deux mois.

■ Demain: classes de vidomégons au Bénin

## CRIME

SUITE DE LA PAGE 1

«Les prostituées utilisent beaucoup certains services du Web 2.0, des médias sociaux, pour rencontrer leurs clients», précise le directeur intérimaire du Centre international de criminologie comparée.

Les actes de violence (meurtres, tentatives de meurtre, voies de fait, vols avec violence) — à l'exception des crimes sexuels — représentent pour leur part un peu plus de 15 % des crimes rapportés. Dans les cas de meurtres et de voies de fait, les outils du Web 2.0 jouent un rôle surtout accessoire, soulignent les chercheurs. Par exemple, dans les cas de violence conjugale, les informations personnelles diffusées sur des sites comme Facebook attisent la jalousie d'un des deux conjoints.

Les attaques informatiques tirant parti du Web 2.0 constituent aussi environ 15 % des cas répertoriés, alors que ceux de fraude représentent un cas sur dix.

## Risques «assez différents»

Si les chercheurs ont recensé une majorité de cas d'attaque informatique et de fraude bancaire sur Facebook, ce sont les cas de piratage qui arrivent en tête des incidents rapportés sur Twitter. «C'est un service qui utilise un mécanisme de raccourcissement des liens. Les adresses Internet sont filtrées et raccourcies pour rentrer dans les 140 caractères. Les pirates utilisent cette caractéristique-là de Twitter pour diffuser des liens malveillants sur lesquels les gens cliquent et qui leur font télécharger des logiciels pirates qui vont prendre le contrôle de leur ordinateur à leur insu», explique Benoît Dupont.

En plus du nombre sensiblement élevé, d'agressions de prostituées faites par le truchement du site de petites annonces Craigslist, la quantité de vols est aussi non négligeable. «Les gens vont offrir de vendre ou d'acheter quelque chose. Ils vont rencontrer un vendeur. Ils vont commettre des agressions physiques, puis



JEAN-CHRISTOPHE VERHAEGEN AFP

Le partage d'informations personnelles peut transformer les jeunes utilisateurs du Web 2.0 en victimes.

s'emparer de l'objet, ou les vendeurs vont obtenir de l'argent et n'enverront jamais le produit.»

Sur MySpace, ce sont surtout des crimes sexuels contre des mineurs et des «affaires de chantage, de harcèlement, et d'intimidation entre jeunes» qui ont retenu l'attention de la chaire de recherche. «Des jeunes vont utiliser MySpace, vont accumuler de l'information sur des gens avec qui ils sont en contact ou vont leur demander d'envoyer des vidéos qu'ils vont ensuite redistribuer», souligne M. Dupont.

## La barrière de la langue

Par ailleurs, les usagers francophones courraient moins de risques d'être victimes de fraude sur le Web 2.0 que les anglophones, fait remarquer le professeur de criminologie. La langue française, moins répandue que la langue anglaise sur La Toile, apparaît ainsi comme un pare-feu. «Tous ces grands sites, Facebook, MySpace, etc., [traitent] principalement avec une population d'usagers anglophones. Donc, les pirates et les fraudeurs, pour une raison économique de coût de transaction, vont aller vers la population de victimes potentielles la plus importante pour minimi-

ser leurs efforts. Ils ne vont pas nécessairement viser des victimes francophones», explique Benoît Dupont.

Le module de cybersurveillance de la Sûreté du Québec compte moins de 40 policiers. En plus des affaires de pédopornographie qui «sont leur priorité numéro un», la Sûreté du Québec doit enquêter sur les cas de piratage informatique classique, tout en étant à l'affût de menaces terroristes. Même si de nombreuses tâches sont automatisées, «ça fait beaucoup de responsabilités pour un nombre limité de policiers», affirme Benoît Dupont. «Les ressources qui sont disponibles à l'heure actuelle ne sont pas nécessairement suffisantes pour faire face à l'ensemble des affaires», estime-t-il.

## Le Web 2.0 résolution relationnel

Le designer d'interfaces Joshua Porter, qui est aussi un spécialiste des applications sociales sur Internet, souligne que le fondement du Web 2.0, c'est le partage de l'information, fondé sur des bases de données ouvertes qui permettent à d'autres utilisateurs de les employer. Bref, le «nouveau Web» réside dans ce qu'en font aujourd'hui les gens, a-t-il fait savoir à Internet Actu, un site de veille sur l'innovation dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

La vidéo de l'adolescent trifluvien Ghyslain Raza qui s'est filmé, dans un local du séminaire Saint-Joseph où il étudiait, mimant le Jedi Luke Skywalker en exécutant des arabesques avec un bâton en bois a fait époque dans la courte histoire du Web 2.0. Des élèves sont tombés sur la vidéo du garçon, puis l'ont téléversée sur un programme de partage de fichiers sans son consentement. Aussitôt, les internautes s'en sont emparés. Ils l'ont mise en ligne sur YouTube ainsi que sur une myriade de blogs en y ajoutant souvent préalablement des effets spéciaux. La vidéo du «Star Wars kid» aura été vue plus de 15 millions de fois, humiliant le jeune homme, si bien que ses parents ont fini par engager une poursuite en dommages-intérêts contre les camarades de classe à l'origine de la diffusion de la vidéo.

Le Devoir

## LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avvertir notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel Inc., 12 800 rue Brault, St-Jacques de Mirabel, Québec, division de Québec Média, 612 rue Saint-Jacques, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450 avenue Béchard, Québec qui est la propriété de Corporation Sun Média, 612 rue Saint-Jacques, Montréal. — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

## Comment nous joindre ?

## La rédaction

Au téléphone 514-985-3333  
Par télécopieur 514-985-3360  
Par courriel redaction@ledevoir.com

## La publicité

Au téléphone 514-985-3399  
Par télécopieur 514-985-3390  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0057

## Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344  
Par télécopieur 514-985-3340  
Par courriel avisdev@ledevoir.com

## Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322  
Par télécopieur 514-985-3340

## Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur 514-985-5967  
Par courriel abonnements@ledevoir.com  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

## L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346  
Par télécopieur 514-985-3390